



Journée de travail du 15 septembre 2010 à Lucerne

Partenariat public-privé Externalisation des tâches publiques et mandat de prestations Responsabilité et surveillance lors de la privatisation de tâches communales

Horaire	Déroulement des travaux		
Dès 08:45	Accueil à l'hôtel Continental, à Lucerne Café - croissants		
09:15	Salutations de bienvenue et ouverture des travaux par le président de la commission	Michel Walthert président de la commission,	
09:20- 09:30	Présentation de l'Info de la CACSFC (évolution, projet pour l'avenir)	Ewald Gruber Canton du Valais	
09:30- 10:15	Exposé : partenariat public-privé / externalisation des tâches publiques et mandat de prestations <ul style="list-style-type: none"> - Evolution et développement du partenariat public-privé (conditions, limites, avantages et inconvénients) - Pourquoi les communes externalisent-elles leurs tâches publiques ? - Les difficultés rencontrées par les communes en matière de définition et suivi des mandats de prestations 	Prof. Katia Horber-Papazian (Idheap, Lausanne) (Exposé en français et document en allemand)	
10:15- 11:00	Workshop Etude en groupe et discussion en plénum des questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qu'on attend de l'autorité de surveillance en la matière (rôle) - Faut-il fixer des conditions minimales à respecter ? Le Workshop est conduit en allemand (2 groupes) et français (1 groupe)	Groupes de langue allemande Luzia Kurmann (membre de la commission) Hansjoerg Enzler (membre de la commission)	Groupe de langue française Prof. Katia Horber-Papazian)
11:00- 11:30	Présentation des résultats des workshops		
11:30- 13:00	Repas de midi en commun		

13:00-13:45	<p>Exposé : Quels sont les risques inhérents à l'externalisation des tâches et quel est le rôle de l'autorité cantonale de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques encourus par la collectivité qui externalise la tâche, respectivement par l'organisation qui la reprend - Comment appréhender le contrôle par le canton des tâches externalisées (rôle et responsabilité de l'autorité cantonale de surveillance en la matière) - Exemples, expériences 	<p>Dr Ueli Friederich, Avocat (Bureau Arn Friederich Strecker, Bern)</p> <p>(Exposé en allemand et document en français)</p>	
13:45-14:30	<p>Workshop</p> <p>Etude en groupe et discussion en plénum des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faut-il limiter la possibilité d'externaliser des tâches communales, si oui pour lesquelles ? - Faut-il fixer des conditions minimum à respecter dans ce domaine ? - L'autorité cantonale de surveillance a-t-elle un rôle à jouer ? <p>Le Workshop est conduit en allemand (2 groupes) et français (1 groupe)</p>	<p>Groupes de langue allemande</p> <p>Dr Ueli Friederich</p> <p>Markus Urech (membre de la commission)</p>	<p>Groupe de langue française</p> <p>Pierre Leu (membre de la commission)</p>
14:30-15:00	Présentation des résultats des workshops		
15:00-15:15	MCH2 : état des travaux	<p>Heinz Montanari président du Groupe de coordination MCH2</p> <p>(Exposé en allemand)</p>	
15:15-15:30	Système de contrôle interne, élaboration d'un guide à l'attention des communes : état des travaux	<p>Markus Urech membre de la commission</p> <p>(Exposé en allemand)</p>	
15:30	Informations diverses Clôture de la journée de travail 2010	<p>Michel Walthert président de la commission</p>	

L'objectif de cette journée de travail est de tirer des enseignements des deux workshops mis sur pied en marge des exposés, afin de permettre à la commission de formuler et de publier une série de recommandations en complément ou en correction de celles diffusées le 7.3.2003 (Info No 7)

Les documents qui seront diffusés lors de cette journée seront à disposition des intéressés dès le 5.9.2010 sur le site de la conférence www.KKAG-CACSFCh.ch sous Activités. Ceux-ci seront publiés en allemand et en français.